

Tarifs des forfaits & options

Édition Spéciale réservée aux 3000 premiers inscrits

Forfait Mini 30 minutes	1,99 €/mois
Forfait Medium 2h et 200 sms	5,99 €/mois
Forfait Maxi 4h et sms illimités.....	9,99 €/mois

Forfait No Limit appels & sms vers 20 n°..... 18,90 €/mois

Option forfait 20 sms 1,50 €/mois
Option forfait 50 sms 3,50 €/mois

Option forfait Web+E-mails 100 Mo 9,90 €/mois
Option forfait Web+E-mails 250 Mo 14,90 €/mois

Option Report des minutes (et des sms et de l'internet) 1,50 €/mois
Option Restriction d'appel (par type d'appel) 1,50 €/mois

Appels au-delà des forfaits vers Budget Mobile..... 0,18 €/mn
Appels au-delà des forfaits vers autre ligne fixe ou mobile 0,36 €/mn
Appel vers n° courts / spéciaux..... 0,36 €/mn + prix du service

SMS à l'unité ou au-delà des forfaits..... 0,10 €
SMS+ (= SMS surtaxés)..... 0,20 € + prix du service

MMS à l'unité..... 0,40 €
MMS+ (= MMS surtaxés)..... 0,50 € + prix du service

Visio (nécessite un mobile compatible) 0,45 €/mn

Internet mobile au-delà ou hors forfait Web+E-mails..... 0,30 €/Mo
Internet mobile sans forfait 0,45 €/Mo
Internet mobile (mode CSD "Circuit Switch Data" facturé au temps) 0,45 €/mn

Appels voix nationaux fixes et mobiles (hors n° courts et spéciaux) comptabilisés à la seconde dès la 1^{ère} seconde dans le forfait et facturés de même au-delà du forfait. Appels vers n° courts et spéciaux (n° de services) facturés comme indiqué par le fournisseur de service lors de l'appel. Autres appels hors-forfait facturés à la minute indivisible, sauf si indiqué autrement. Visio facturée à la minute indivisible. SMS facturés à l'acte sur la base d'un envoi vers un destinataire, dans la limite de 160 caractères. Taille limite MMS : 300Ko. Internet/data (Web + E-mails) facturé au volume de données échangées par palier de 10Ko.

Principe du report du non consommé : utilisation des consommations reportées à la fin du forfait du mois en cours et report sur 1 mois uniquement.

Inclus dans les forfaits d'appels : appels vocaux émis depuis la France Métropolitaine à destination de fixes ou de mobiles d'opérateurs Français en France Métropolitaine et les appels vers une sélection de destinations internationales (selon type de forfait).

Inclus dans les forfaits SMS : messages textes émis depuis la France Métropolitaine à destination de mobiles d'opérateurs Français. SMS illimités (sauf dans forfait No Limit) : vers maximum 100 destinataires par mois, au-delà : facturation des SMS à l'unité. SMS illimités dans forfait No Limit : voir conditions particulières ci-contre.

N° courts et spéciaux et SMS+ soumis à une surtaxe dont le prix est défini par l'éditeur du service et qu'il doit légalement vous indiquer. Informez-vous avant d'utiliser de tels numéros.

Forfaits Web + E-mails adaptés pour un usage, privé, simple et léger, dans le respect de la loi : navigation web et consultation/envoi d'e-mails. Budget Mobile déconseille fortement les usages de streaming, de téléchargement, de P2P, de VoIP, de newsgroup, de spam... certains de ces usages étant d'ailleurs cadrés légalement. Les usages modem et clé 3G ne sont pas autorisés et pourront donner lieu à des facturations complémentaires. Budget Mobile s'autorise à limiter mensuellement le débit après un usage raisonnable afin de garantir la qualité de réseau.

Si l'offre dont vous bénéficiez ne figure pas sur ce document, veuillez vous reporter au guide des tarifs et conditions daté du jour de votre souscription et que vous avez reçu avec votre carte SIM.

Frais de gestion

Tous ces frais sont facturés à l'acte.

Carte SIM et mise en service.....	9,50 €
Fermeture du service (gratuit si portabilité).....	9,50 €
Suspension de ligne sur demande client.....	9,50 € - 1,50 €
Changement de numéro d'appel.....	9,50 €
Changement de forfait (gratuit si forfait plus élevé).....	9,50 € - 2,50 €
Envoi d'une nouvelle carte SIM ou échange	9,50 €
Défaut de paiement	9,50 €
Remise en service (après suspension pour défaut de paiement)	22,00 €
Changement de mode de paiement.....	gratuit la 1 ^{ère} fois puis 1,50 €
Envoi / duplicata de facture.....	1,50 €
Délivrance code de déblocage (code PUK).....	1,50 €
Changement de mode du détail des appels.....	1,50 €

Tarifs vers l'international

Sélection de destinations internationales comprises dans les forfaits

(à hauteur du nombre d'heure du forfait. Ne s'applique pas aux forfaits No Limit) les fixes de Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Maroc, Martinique, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Vietnam + vers les mobiles de États-Unis, Canada, Chine. **Au-delà du forfait, les appels vers ces destinations sont facturés de la même façon qu'un appel France au-delà du forfait.**

Destinations internationales non comprises ou au-delà des forfaits :

Union Européenne, Suisse, DOM, USA, Canada.....	0,35 €/mn
Europe élargie, Maroc, Algérie, Tunisie	0,55 €/mn
Reste du monde	1,20 €/mn
Réseaux satellitaires	6,00 €/mn
SMS	0,25 €
SMS réseaux satellitaires	0,45 €
MMS.....	1,30 €

Europe élargie : Albanie, Bosnie, Croatie, Groenland, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Turquie, Ukraine. Prix présenté pour les appels voix, surtaxe applicable sur les appels visio. Appels facturés à la minute indivisible.

Tarifs depuis l'international

Service voyage : gratuit et activable dans votre Espace Client.

<u>Vous voyagez</u>	<u>émission</u>	<u>réception</u>
Union Européenne et DOM.....	0,42€/mn	0,13€/mn
Europe élargie, Suisse, Maghreb, USA, Canada	1,25€/mn	0,60€/mn
Reste du Monde.....	2,50€/mn	1,40€/mn
Réseaux satellitaires	4,00€/mn	2,40€/mn

Union Européenne et DOM : appels émis facturés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles ; appels reçus facturés à la seconde dès la première seconde. Autres zones en émission comme en réception d'appels : facturé à la minute indivisible. Si les zones de l'appelé et de l'appelant sont différentes le tarif le plus élevé s'applique.

SMS - émission depuis UE	0,13€
SMS - émission depuis reste du monde.....	0,40€
MMS - émission.....	2,00€
SMS ou MMS - réception.....	gratuit
Internet mobile depuis Europe/DOM/Amérique du Nord	5€/Mo
Internet mobile depuis le reste du monde	15€/Mo

L'Internet mobile depuis l'Union Européenne est soumis à un seuil maximum de 50 € HT d'utilisation et est ensuite coupé. ATTENTION nous conseillons de désactiver l'Internet mobile depuis le reste du monde car son usage est très cher et non soumis à seuil maximum.

Conditions particulières des Forfaits No Limit

Les forfaits No Limit sont destinés à un usage privé, hors usage professionnel, hors usages inappropriés et/ou abusifs (cf. liste ci-dessous), et intègrent les appels et SMS dans le cadre suivant : **vers un certain nombre de destinataires (=numéros) différents par mois selon le forfait choisi (par défaut 20) ; maximum 15h par numéro et par mois et 1h par appel ; au-delà de ce cadre facturation hors forfait en vigueur.** Les appels passés vers les X premiers correspondants appelés chaque mois constituent la liste des destinataires d'appels No Limit. De même, les SMS émis vers les Y premiers correspondants contactés chaque mois constituent la liste des destinataires SMS No Limit. Ces deux listes peuvent changer chaque mois et sont indépendantes l'une de l'autre.

Le Souscripteur peut suivre à tout instant et de façon indicative sa consommation No Limit dans son Espace Client personnel et sécurisé sur www.budgetmobile.fr/EspaceClient.

Les usages inappropriés et/ou abusifs sont (liste indicative non exhaustive) : plusieurs communications simultanées, branchement d'un serveur de communications sur la ligne, utilisation simultanée sur une même ligne, utilisation sur une ligne groupée, utilisation ininterrompue par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne, appels non raccrochés, appels sans communication, transferts d'appels systématiques, communications depuis ou vers des passerelles télécoms, des plates-formes de services et des boîtiers radios, diffusion d'appels, de télécopies ou de SMS à des fins publicitaires ou promotionnelles, envoi en masse, but lucratif et revente.

Conditions particulières du Parrainage

Lors de sa commande, un nouveau client (le filleul) peut communiquer dans le champ prévu à cet effet un code parrain, le parrain étant un client activé au moment du parrainage. Filleul et parrain gagnent alors **une réduction de 10 € chacun à valoir sur leurs prochaines factures.** Les réductions sont appliquées dans un délai de 3 mois maximum. Les réductions ne sont pas appliquées en cas d'oubli, d'erreur de saisie ou dans le cas d'un parrain non encore activé au moment de la commande. Le parrainage n'est pas disponible pour les professionnels et les entreprises. En cas de rétractation ou de résiliation du parrain ou du filleul, les crédits de parrainage cessent d'être versés et le client, parrain ou filleul, ne peut prétendre à récupérer sous quelque forme que ce soit les réductions de parrainage acquises et non encore utilisées ou en cours d'acquisition.

Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation de l'offre « BUDGET MOBILE »

applicables au 03/02/12

ART. 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société BUDGET TELECOM (ci-après "la Société"), Société Anonyme au capital de 531.037,95 € dont le siège social est situé 75 allée Jean-Marie Tjibau, Montpellier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 422 716 878 et du Client souscrivant à BUDGET MOBILE (ci-après "le Service") commercialisé par la Société. Les présentes conditions sont indissociables du guide tarifaire, des conditions particulières et du guide d'utilisation annexés, également disponibles en ligne sur le site www.budgetmobile.fr (ci-après le Site Web). Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client.

ART. 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Dans les zones couvertes par les réseaux GSM/GPRS/EDGE/3G/3G+ exploités par les opérateurs avec lesquels la Société a conclu des partenariats et dont la liste figure dans la Documentation, la Société fournit un service de radiocommunication permettant au Client, sous réserve de paiement, d'émettre et de recevoir des communications vocales, textes, multimédia ou data au moyen de la carte SIM fournie par la Société et introduite dans un téléphone mobile compatible, GSM 900/1800, et préalablement déverrouillé (desimlock). Les relations entre le Client et la Société sont contractuellement indépendantes du téléphone mobile pouvant accueillir la carte SIM.

2.2 Selon l'offre souscrite par le Client, la carte SIM permet également de bénéficier de services complémentaires et optionnels décrits sur le Site Web.

ART. 3 - CONDITIONS ET MODALITES DE SOUSCRIPTION

3.1 La souscription s'effectue sur le Site Web ou autre site marchand partenaire de la Société, par téléphone ou auprès d'un point de vente dûment habilité à revendre le Service. La souscription est réalisée à l'aide d'un formulaire de souscription après acquiescement par le client du prix défini dans le guide tarifaire du Service via un paiement sécurisé par carte bancaire. Un acompte correspondant à un mois de forfait pourra être exigé.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, dans la limite maximale de trois souscriptions par personne. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

3.3 Le Client s'engage à fournir sur demande de la Société : a) un justificatif de domicile de moins de 3 mois, b) une photocopie recto verso d'une pièce d'identité à son nom et en cours de validité (carte d'identité, passeport, etc.), ou, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an, c) tout autre document nécessaire à l'établissement de l'identité et la solvabilité du Client. Dans l'hypothèse où le Client serait une personne morale, celui-ci s'engage à remettre un extrait Kbis de moins de trois mois ou un extrait SIREN de moins de trois mois, un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise souscrivant au service ou de la personne mandatée par le représentant légal de l'entreprise. Le Client, personne physique ou morale, est également tenu de communiquer sans délai à la Société tout changement intervenant dans ses coordonnées postales.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions de l'article 3.3, le Contrat est suspendu d'office et pourra être résilié de plein droit sous 10 jours et le Client reste redevable des sommes dues et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3.5 Lutte contre la fraude aux moyens de paiement (commande effectuée en ligne sur le Site Web ou par téléphone) : les informations relatives à chaque commande peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé de données par un prestataire mandaté par la Société. Ce traitement automatisé de données à caractère personnel a pour seule finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude aux moyens de paiement. Le prestataire mandaté peut être amené à demander au Souscripteur tous justificatifs (relatifs à l'identité, à l'adresse de facturation ou de livraison, comme au moyen de paiement utilisé). Le défaut ou le refus de transmettre les justificatifs demandés peut conduire la Société à refuser la commande concernée.

Le délai de transmission des pièces justificatives sollicitées peut décaler d'autant la validation, l'expédition et la livraison des produits ou services commandés.

Le prestataire mandaté et la Société sont les seuls destinataires des données liées à la commande. La survenance d'un impayé au seul motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera automatiquement l'inscription des coordonnées relatives à la commande au sein d'un fichier informatisé, mis en œuvre par le prestataire mandaté. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978 modifiée, le Souscripteur dispose à tous moments d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, à l'ensemble des données personnelles, en écrivant et en justifiant de son identité, à l'adresse du prestataire mandaté telle que fournie sur demande par la Société.

ART. 4 - DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation sur sa souscription au Service pendant un délai de sept jours francs à réception de la carte SIM. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client a explicitement renoncé à ce droit lors de la commande ou s'il utilise la carte SIM avant l'expiration du délai susmentionné. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit retourner la carte SIM sur son support plastique, non utilisée, à ses frais par lettre recommandée avec avis de réception à la Société dans le délai mentionné. En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions, la Société remboursera le Client de toutes les sommes versées dans un délai maximal de trente jours ouvrés à compter de la réception du courrier. Le Client déclare être informé qu'en cas de portabilité du numéro, il se peut que la rétractation ait pour conséquence la perte du numéro porté.

ART. 5 - CONDITIONS ET MODALITES DE FOURNITURE

5.1 Activation du Service : la carte SIM est adressée au Client dans un délai maximal de 4 jours ouvrés en cas de souscription à distance, selon le mode d'envoi postal indiqué lors de la souscription. Si le Client ne souhaite pas le portage de son numéro actuel, un numéro de téléphone lui sera attribué, lui sera communiqué par courrier postal et sera paramétré sur la carte SIM reçue. Ainsi dès insertion de la carte SIM dans le téléphone mobile compatible du Client, le service est activé.

5.2 La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de la Société. En sa qualité de gardien, le Client est seul responsable de son utilisation et de sa conservation.

5.3 Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

5.4 Tout usage frauduleux de la carte SIM ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

5.5 L'utilisation de la carte SIM est protégée par un code PIN que le Client peut modifier ou annuler à tout moment. La composition successive de trois codes erronés entraîne le blocage de la carte SIM, laquelle doit alors être réactivée selon les modalités décrites dans le guide d'utilisation.

5.6 En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client en informe immédiatement la Société tel que décrit dans le guide d'utilisation en vue de la suspension du Service. Le Client s'engage à confirmer le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée, en cas de vol, d'une photocopie du dépôt de plainte effectué par le Client et envoyée à l'adresse de la Société. La Société n'est pas responsable de l'utilisation du Service avant sa suspension, laquelle sera, en cas de contestation, présumée être intervenue à la date de réception par la Société de cette lettre. La Société adresse au Client une nouvelle carte SIM dans un délai maximal de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la lettre de confirmation. Pendant la suspension du Service, les frais d'abonnement restent dus.

5.7 Portabilité : la Société s'engage à effectuer les opérations de portage demandées par le Client conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Pour la portabilité sortante, le Client devra exclusivement utiliser le RIO qui lui aura été communiqué selon les modalités décrites dans le guide d'utilisation.

ART. 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

6.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

6.3 Le Client est tenu d'informer immédiatement la Société de tout changement d'adresse dans un délai maximal de quinze jours courant à compter du changement en cause.

6.4 Le Client s'engage à utiliser la Carte avec un téléphone agréé par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Code des Postes et des Communications électroniques. Il garde la responsabilité du téléphone mobile et des accessoires y compris en cas de suspension ou d'interruption du Service.

6.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription en particulier le code PIN.

6.6 Le Client s'engage à respecter les conditions particulières d'utilisation des forfaits illimités telles que précisées dans le guide tarifaire.

ART. 7 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

7.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service, étant précisé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par des opérateurs de réseaux partenaires, distincts de la Société qui ne saurait donc être tenue responsable des obligations relevant de l'exploitation des réseaux de télécommunication.

7.2 Il est néanmoins précisé que s'agissant de transmissions radiotéléphoniques, les services de télécommunications peuvent être perturbés notamment en raison des conditions atmosphériques ou d'aléas dans la propagation des ondes, sans entraîner à ce titre une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires. Le Client est informé que la capacité d'un réseau de télécommunications varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant pouvant ainsi entraîner une saturation de réseau.

7.3 La responsabilité de la Société ne saurait également être engagée en cas de : a) utilisation non conforme du Service ou de la Carte SIM, b) utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, c) utilisation d'un téléphone mobile incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone mobile du Client, d) suspension du Service dans les cas visés à l'Article 9, e) perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, f) perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphone publics fournis et exploités par des opérateurs tiers, g) prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus), h) survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, j) toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

7.4 En aucun cas la Société ne saurait être tenue de réparer les dommages indirects éventuellement subis par le Client.

ART. 8 - FACTURATION ET PAIEMENT

8.1 Les forfaits et options sont facturés sous prorata temporis et sont payables à terme échu. Toute période entamée est due en totalité ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non-utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus.

8.2 Les communications émises par le Client, vocales, textuelles, multimédia ou data, si elles ne sont pas couvertes par un forfait, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées à terme échu sur la base des tarifs en vigueur à la date de souscription du Service ou de l'option complémentaire.

8.3 Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans le guide tarifaire.

8.4 Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut consulter le Site Web pour prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur.

8.5 Le paiement s'effectue par prélèvement automatique ou par carte bancaire ou par tout autre mode de paiement proposé par la Société.

8.6 Le défaut de paiement d'une seule somme à l'échéance convenue, rend exigible la totalité des sommes dues et entraîne l'application de la clause pénale, qui vise à contraindre et donc à garantir les Parties, réciproquement, de l'exécution des obligations de sa cocontractante. *Clause pénale* : à défaut de paiement à l'échéance, et à titre de clause pénale, le Souscripteur défaillant devra payer en sus du prix de vente, une somme d'un montant forfaitaire de 90 (quatre-vingt dix) euros. Cette clause pénale restera définitivement acquise à la Société, sans qu'il n'y ait lieu de justifier d'un quelconque préjudice.

8.7 La Société se réserve le droit a) d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 30€(ttc b) en cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, à suspendre la ligne dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé et à facturer au client les frais administratifs et techniques induits tels que définis dans le guide tarifaire, c) de facturer, sur des factures ultérieures tout appel, forfait, ou option qui n'aurait pas été facturés à la date de facturation normale, d) de demander un dépôt de garantie en cas d'incident de paiement.

ART. 9 - SUSPENSION DU SERVICE

9.1 La Société se réserve le droit de suspendre le Service dans l'un des cas suivants : a) utilisation du Service ou de la Carte SIM de manière non conforme aux dispositions des conditions générales et particulières, b) détournement du Service, abus, usages inappropriés..., c) défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, d) absence ou fausse déclaration du Client relative à son identité, e) fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements : utilisation illicite de carte bancaire...

9.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ou reportée de quelque façon que ce soit.

9.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de vingt jours calendaires à compter de la date de suspension le Contrat peut être résilié de plein droit. Dans ce cas la Carte est automatiquement désactivée et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit ou report de communication restant et tout avoir est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts aux taux en vigueur.

ART. 10 - RESILIATION

Le Service est souscrit pour une durée indéterminée et est résiliable à tout moment :

- par la Société : moyennant un préavis de 10 jours, à compter de l'envoi au Client d'un courrier postal ou électronique l'informant de l'arrêt du Service,

- par le Client : soit dans le cadre légal de la portabilité, soit moyennant l'envoi à la Société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, d'un courrier de résiliation à l'adresse figurant aux présentes.

La résiliation sera effective dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du courrier par la Société et des frais précisés dans la grille tarifaire de l'offre pourront être facturés selon les cas. Dans l'intervalle, le Client reste redevable des forfaits souscrits ainsi que des communications passées. À résiliation, le Client ne peut prétendre à récupérer sous quelque forme que ce soit les réductions et avoirs éventuellement acquis.

ART. 11 - MODIFICATION ET EVOLUTIONS

Afin d'améliorer constamment ses offres et dans le respect de l'article R 132-2 du Code de la consommation, la Société peut être amenée à faire évoluer le Service et à proposer au Client de nouvelles offres. Le Client est invité à consulter régulièrement le Site Web pour prendre connaissance de ces modifications. En cas de modifications substantielles des présentes, la Société informera le Client un mois avant leur entrée en vigueur et le Client sera libre de refuser expressément l'évolution. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions et à défaut sera réputé avoir accepté leur application.

ART. 12 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

12.1 Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux seules fins de la gestion du Contrat et de la fourniture du Service.

12.2 Le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client bénéficie de tous les droits habituels liés à l'annuaire universel.

ART. 13 - SERVICE CLIENT ET RECLAMATION

Un Service Client est mis à la disposition du Client pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Service. Le Service Client est accessible via le site Web. Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client aux coordonnées figurant à la fin des présentes.

ART. 14 - CESSION DU CONTRAT

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

ART. 15 - TRIBUNAL COMPETENT

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

BUDGET MOBILE
CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Site Web : www.budgetmobile.fr